

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 septembre 2017

Présents : Daniel MARCHAND, Odile DURET, Marc BERNARDET, Catherine PROVOST, Philippe BIRON, Christian PICARD, Martine DEJOUX, Françoise PROVOST, Yolande VANIEMBOURG, Magali GUENZI PACARD, Marie-Madeleine TALON, Daniel GRANGER, Éric DIFFER.

Absents excusés : Sébastien GAUCHARD (a donné pouvoir à Philippe BIRON), Grégory DUDON (a donné pouvoir à Catherine PROVOST).

Secrétaire de Séance : Magali GUENZI PACARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Il précise que Monsieur le Percepteur a été convié à la réunion afin d'obtenir son expertise sur l'état des finances de la commune et sa capacité à emprunter.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité sous réserve de la modification des votes sur la délibération n°2017/428 ; en effet, le vote est de 3 abstentions concernant l'avenant transmis par l'entreprise « Levite ».

Délibération : emprunt pour le financement des investissements

Monsieur le Percepteur est invité à évoquer la capacité de la commune à contracter un emprunt.

Concernant les emprunts, Monsieur le Maire expose que quatre montants ont été demandés à quatre banques :

- 100 000 et 120 000 € pour le financement des investissements de l'année, à savoir les travaux de voirie et les locaux de services aux habitants,
- 175 000 et 195 000 € pour permettre la renégociation de l'emprunt qui avait été fait pour l'aire de camping-car au taux de 4.75%. À ce titre, Monsieur le Maire précise que l'aire va être restituée à la commune et compensée (comme évoqué au précédent conseil municipal).

Monsieur le Percepteur précise que les propositions sont toutes à taux fixe.

Quelle que soit la durée, le taux fixe le plus intéressant est celui du Crédit Agricole. Ensuite vient la Caisse d'Épargne. Mais il faut également regarder le montant de l'annuité.

Monsieur le Maire rappelle qu'évidemment le recours à l'emprunt va endetter la commune sur plusieurs années mais que les taux sont actuellement bas et que cela permet de ne pas altérer la trésorerie de la commune.

À l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE de retenir les offres du Crédit Agricole,
DECIDE d'emprunter sur une durée de 10 ans,

Avec trois abstentions, le conseil municipal,

DECIDE de recourir à l'emprunt pour un montant de 195 000 € permettant le financement des locaux de service aux habitants à hauteur de 28 000 €

DECIDE que le reste servira dans un premier temps à rembourser le prêt de l'aire de camping-car estimé ce jour à 74 785.55 € selon le décompte de remboursement anticipé fourni par le Crédit agricole le 08/09/2017

DECIDE que le reliquat servira au financement des travaux de voirie programmés pour 2017.

Délibération : loyer pour le local des infirmières

Monsieur le Maire présente le courrier transmis par Madame Martin exprimant la volonté de louer une partie des locaux de services aux habitants ; ceux-ci devant être prêts pour le 2 octobre 2017.

Après discussion, le conseil municipal s'accorde sur un loyer de 380 € hors charges et une provision sur charges de 50 € à régulariser compte-tenu de la consommation réelle une première fois au bout de six mois d'occupation des locaux puis annuellement.

Le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure un contrat de bail de droit commun avec Madame Stéphanie Martin selon les modalités suivantes :

Loyer de 380 € auxquels viennent s'ajouter 50 € de provisions sur charges, les charges seront régularisées annuellement.

Délibération : tarif de la garderie

Les horaires de la garderie ont changé consécutivement au retour à la semaine de quatre jours. En effet, désormais les horaires scolaires sont 8h30-12h et 13h30-16h.

La modification des horaires d'école ont eu pour effet de raccourcir la durée de garderie. Afin d'étudier ce point, la commission cantine-école-garderie s'est réunie le 19 août 2017. La commission propose de modifier le tarif de la garderie comme suit :

- la garderie du matin sera à 2€ pour les enfants arrivant avant 7h40 et pour lequel un petit-déjeuner sera servi,
- la garderie du matin sera à 1€ pour les enfants arrivant après 7h40 et pour lesquels ne sera pas servi de petit-déjeuner,
- le tarif du soir demeure inchangé puisqu'un goûter est donné à tous les élèves en garde.

Les parents seront informés de cette modification des tarifs qui prendra effet le mois suivant l'enregistrement en préfecture de la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la modification des tarifs de garderie du matin comme proposé par la commission cantine-école-garderie, à savoir :

- 2€ pour les enfants arrivant avant 7h40 et pour lequel un petit-déjeuner sera servi,
- 1€ pour les enfants arrivant après 7h40 et pour lesquels ne sera pas servi de petit-déjeuner.

Remplacement du camion suite à sa vétusté

L'ensemble des élus est invité à se renseigner afin de procéder au remplacement du camion utilisé par les agents municipaux.

Délibération : mise à disposition de la salle polyvalente

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de mettre à disposition de l'association « DM danse » la salle polyvalente comme demandé,

PRECISE que la salle devra être restituée dans un état correct le mercredi soir ; à cette fin un inventaire des éléments à contrôler sera remis à l'association.

Portail/clôture de la maison « Lamouche »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le grand portail et le petit portillon de la maison dite « Lamouche » sont en mauvais état. Un devis auprès des entreprises « SARL Michel Picard » et « Desmoules Pose SAS » ont été demandés.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la réalisation des travaux présentés par le devis de l'entreprise « Desmoules Pose SAS » pour un montant de 2 244.00€.

Travaux supplémentaires de voirie – RD12, Grande rue

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la réalisation des travaux présentés par le devis de l'entreprise « Colas » pour un montant de 2 410.00 € TTC.

Modification des installations gaz sises rue de la Velle

Le conseil municipal,

DECIDE de faire procéder à la modification des installations de gaz sises rue de la Velle ; en effet, celles-ci ne sont plus aux normes et ne respectent pas les distances vis-à-vis du voisinage. Qui plus est, le remplacement des deux cuves existantes par une seule plus importante permettrait de réaliser des économies (un seul abonnement au lieu de deux, des quantités livrées plus importantes donc un tarif de la tonne moins élevé).

Monsieur Biron ne prend pas part au vote ni à la discussion. Il sort de la salle.

Monsieur le Maire présente le devis fourni par la « SARL BIRON » d'un montant total de 2 180.40 € et celui de l'entreprise « SARL Bourgogne » d'un montant total de 2 300.40 € pour des travaux préliminaires à l'installation de la cuve.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis présenté par l'entreprise « SARL Biron » d'un montant de 2 180.40 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder aux opérations envisagées et à contracter avec l'entreprise « Finagaz/Antargaz ».

Questions diverses :

- Renouvellement Romain : Monsieur le Maire informe que l'emploi avenir a été renouvelé pour deux ans.
- Repas des Aînés : Monsieur le Maire présente le menu retenu par le CCAS pour le repas des Aînés qui aura lieu le 1^{er} octobre. L'entreprise « Trompat » a été retenue pour sa proposition tarifée 17,50 €.
- Intitulé des « locaux pour services aux habitants » : Monsieur Christian Picard informe que l'enseigne sera réalisée prochainement.

La séance est levée à 22h50.